

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JUILLET 2020

CONVOCATION

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra à la salle des fêtes de Bourgueil, **le mercredi 15 juillet 2020 à 19h30**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

D2020_059 Procès-verbal d'installation de deux nouveaux conseillers municipaux

1 – FINANCES

- D2020_060 Rapport d'Orientations Budgétaires 2020
- D2020_061 Attribution des subventions 2020
- D2020_062 Attribution d'un concours financier à l'ESB – Convention
- D2020_063 Dotations fournitures scolaires aux écoles publiques de Bourgueil et à l'école municipale de musique
- D2020_064 Attribution d'une subvention au CCAS
- D2020_065 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières
- D2020_066 Neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées
- D2020_067 Examen et vote du budget principal de la commune 2020
- D2020_068 Examen et vote du budget annexe « Camping municipal » 2020
- D2020_069 Examen et vote du budget annexe « Lotissements » 2020

2 – AFFAIRES GENERALES

- D2020_070 Désignation de commissaires – CCID – **POINT REPORTÉ**
- D2020_071 Désignation de représentants au sein de la CIID – CCTOVAL
- D2020_072 Désignation de représentants au CA du CCAS – Modification
- D2020_073 Désignation de délégués suite à démission – CAVITES 37 - **POINT REPORTÉ**
- D2020_074 Dérogation au repos dominical soldes d'été - Modification

3 – CULTURE

- D2020_075 Programmation de la saison culturelle 2020-2021

4 – URBANISME

- D2020_076 Exercice du droit de préférence – Parcelle cadastrée section C n°852 sise Le Moulin à Vent de Sigroles

Questions et informations diverses

Agenda

Tour de table

Dans le cadre du strict respect des mesures de sécurité sanitaires, la réunion du conseil municipal aura lieu avec un accueil du public limité à 20 personnes maximum.

Vous remerciant par avance de votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, mes sincères salutations.

Le Maire,
Benoît BARANGER

DISPOSITIONS SPECIALES LIEES A LA CRISE SANITAIRE:

Possibilité de disposer de deux pouvoirs au lieu d'un, et abaissement du quorum, pour que la réunion puisse valablement se tenir, au tiers des membres (au lieu de la moitié). Cf Ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19.

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à 19h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 9 juillet 2020, se sont réunis à la salle des fêtes de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Date de la convocation : 9 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Magali L'HERMITE, Jean-Baptiste THOUET, Nadège COUSSEAU, Moïsette REFRAY, Sylvie JACOB, Dominique ALLAIRE, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, Marie-Aude BOURDIN, Frédéric CLEMENT, Emmanuelle CASSAGNES, Pascal PINARD, Olivier LENOIR, Bénédicte AUMASSON, Sébastien RICHOUX, Laurence SOUILLET, Claude GODIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Sébastien VOYARD a donné pouvoir à Mme Emmanuelle VEILLE

M. François LEBON a donné pouvoir à M. Benoît BARANGER

Absents :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Madame Nadine LEROYER est désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

Madame Nadine LEROYER a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

En préalable à la séance, Madame GENEVE Christine, Trésorière Générale de Langeais, explique à l'assemblée la nécessité d'avoir créé le budget annexe Lotissements, notamment pour mieux suivre les écritures comptables, mais aussi pour régulariser la TVA sur les terrains. Elle précise que le budget annexe, tout comme le budget principal de la commune, doit être voté en équilibre et « sincère ».

Après l'intervention de Madame GENEVE, Monsieur le Maire la remercie.

Le conseil municipal a poursuivi l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et pris les décisions suivantes :

DELIBERATIONS

D2020_059 – PROCES VERBAL D'INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur Benoît BARANGER, Maire

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Georges ROCCON, installé dans les fonctions de conseiller municipal le 24 mai 2020, a démissionné de cette fonction le 1er juillet 2020 et Madame Marylène CHARLOT installée dans les fonctions de conseillère municipale le 24 mai 2020, a démissionné de cette fonction le 3 juillet 2020

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, ces démissions sont définitives et Madame la Préfète d'Indre et Loire en a été informée.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Laurence SOUILLET et Monsieur Claude GODIN, suivants immédiatement sur la liste « Le Grand Bourgueil » dont faisaient partie Monsieur Georges ROCCON et Madame Marylène CHARLOT lors des dernières élections municipales, sont installés en qualité de conseiller et conseillère municipal(e).

Madame Laurence SOUILLET et Monsieur Claude GODIN sont invités à siéger au sein de l'assemblée municipale.

Le tableau du conseil municipal modifié est annexé au présent procès-verbal.

D001 –FINANCES

D2020_060 FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, adjoint au Maire en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2312-1, prévoyant dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prescrivant notamment l'élaboration d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

VU la Loi de Programmation des Finances Publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018, qui enrichit le ROB en fixant de nouvelles règles,

VU le décret n°2016-841 du 21 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

CONSIDERANT l'ordonnance du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, prévoyant plusieurs mesures pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment **en matière budgétaire, plusieurs échéances prévues dans la loi sont reportées afin de laisser davantage de temps aux élus pour s'organiser :**

→ L'information budgétaire des élus locaux : les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

CONSIDERANT que le débat peut intervenir à tout moment dans ce délai et donner lieu à une délibération constatant l'existence du débat,

CONSIDERANT que ce débat ne constitue cependant qu'une phase préliminaire à la procédure budgétaire,

Monsieur FORASTIER rappelle que le débat d'orientation budgétaire ne présente aucun caractère décisionnel, mais définit les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

Monsieur FORASTIER invite l'assemblée à examiner ces orientations pour 2020, retracées dans le Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) ci-joint en annexe, transmis conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du CGCT.

Au vu de ces éléments,

Monsieur SIREAU demande si des remboursements d'emprunts arrivent à terme. Monsieur FORASTIER explique que les échéances de remboursement vont baisser sur les prochaines années, permettant de nouveaux investissements.

Monsieur BARANGER précise que l'endettement de la commune est faible par rapport aux communes de même strate du département.

Il est précisé que la COVID a eu un impact d'environ 83 000 euros sur le budget principal de la commune

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020, sur la base d'un rapport qui lui a été transmis avec la convocation,

Annexe :
ROB2020

D2020_061 FINANCES - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE L'ANNÉE 2020

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions de subventions allouées pour l'année 2020, énumérées en annexe, sollicitées par les associations et organismes divers et de donner son accord sur les montants proposés.

Le conseil municipal,

VU les demandes de subventions présentées par les diverses associations locales et extérieures au titre de l'année 2020,

VU le tableau des subventions présenté,

CONSIDERANT la réunion de travail portant sur les subventions aux associations en date du 22 juin 2020,

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE, au titre du présent exercice, le tableau des subventions au profit des associations, sociétés ou organismes divers, tel que présenté comme suit :

		DECISION CONSEIL MUNICIPAL SUBVENTION 2020	
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		Fonctionnement	Investissement
SECTEUR SPORTIF			
Entente Sportive de Bourgueil			
Subvention globale de fonctionnement		25 000,00 €	
Subvention découverte du sport		2 800,00 €	
Subvention découverte du tennis aux écoles		500,00 €	
Subvention d'investissement : matériel pour la section Hockey sur justificatif			1 500,00 €
VOTE :25 POUR: 25 - CONTRE - ABSTENTION			
2 ne prennent pas part au vote (Jackie FORASTIER et Sébastien RICHOUX)			
Amicale Cycliste du Bourgueillois			
Subvention de fonctionnement		300,00 €	
Subvention de fonctionnement : manifestations diverses sur justificatif		800,00 €	
VOTE :26 POUR : 26 - CONTRE - ABSTENTION			
M. Jean-Marc TRESSEL ne prend pas part au vote			
Club échec			
Subvention de fonctionnement		400,00 €	
Subvention d'investissement : support de communication + chevalet - sur justificatif			200,00 €
VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION			
UN TOUR EN BALLON			
Subvention de fonctionnement : manifestation sur justificatif (consommation gaz)		500,00 €	
VOTE :27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION			
SAM PLAY			
Subvention de fonctionnement		700,00 €	
Subvention de fonctionnement - manifestations		300,00 €	
VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION			
SECTEUR CULTUREL ET ARTISTIQUE			
Harmonie Municipale de Bourgueil			
Subvention de fonctionnement		1 000,00 €	
Subvention de fonctionnement : manifestations ponctuelles		1 000,00 €	
Subvention d'investissement : achat soubassophone/pupitres - sur justificatif			500,00 €
VOTE : 26 POUR : 26 - CONTRE - ABSTENTION			
Madame Marie-Aude BOURDIN ne prend pas part au vote			
Association de l'Abbaye de Bourgueil - Salle de Cinéma RONSARD			
Subvention d'investissement : mise aux normes/isolation/trx électricité - SUR JUSTIFICATIF			2 007,00 €
Subvention de fonctionnement		1 493,00 €	
VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION			
Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Publique de Bourgueil - Salle de Cinéma J. CARMET			
Subvention de fonctionnement		3 500,00 €	
VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION			

Association de l'Abbaye Subvention d'investissement : trx accueil/couverture protection mur/défibrillateur - sur justificatif VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION		3 800,00 €
Ensemble Vocal "Le Tourdion" Subvention à caractère exceptionnel : concert samedi soir/festival Subvention de fonctionnement VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION	600,00 € 600,00 €	
Association Culturelle du Pays de Bourgueil Subvention de fonctionnement VOTE : 26 POUR : 26 - CONTRE - ABSTENTION Madame Catherine TENDRON ne prend pas part au vote	500,00 €	
LES FOUX DE PLANCHERS Subvention de fonctionnement VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION	500,00 €	
COM'UNE IMAGE Subvention de fonctionnement : réalisation film sur la commune Subvention d'investissement : PC, monitoring, enceintes, rétroprojecteur - sur justificatif VOTE : 26 POUR : 26 - CONTRE - ABSTENTION Madame Catherine TENDRON ne prend pas part au vote	500,00 €	
JEUNES REPORTERS Subvention de fonctionnement Subvention de fonctionnement - animations ponctuelles VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION	250,00 € 450,00 €	
DECLIC PHOTO Subvention de fonctionnement : bon achat prix annuel sur justificatif VOTE : 26 POUR : 26 - CONTRE - ABSTENTION Monsieur Gilles PELLÉ ne prend pas part au vote	225,00 €	
Kicks et Chromes Subvention de fonctionnement Subvention de fonctionnement pour manifestations VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION	200,00 € 60,00 €	
ASSOCIATIONS DIVERSES		
La Prévention Routière Subvention de fonctionnement VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION	150,00 €	
Syndicat des Foires et Marchés Subvention de fonctionnement : animation marché hebdo VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION	500,00 €	
ACIL - Conciliateur de Justice Subvention de fonctionnement VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION	100,00 €	
FDUC Subvention de fonctionnement VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION	350,00 €	
SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE LOIRE ANJOU TOUTRAINE Subvention de fonctionnement VOTE : 26 POUR : 26 - CONTRE - ABSTENTION Monsieur Gilles PELLÉ ne prend pas part au vote	100,00 €	
Maison familiale de Bourgueil Banderoles, Kakémono		350,00 €

VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION		
	ARTICLE 6574	ARTICLE 204
TOTAL	43 378,00 €	8 357,00 €

SECTEUR SCOLAIRE		
Ecole Publique Primaire Albert-Ruelle (sorties éducatives) SUR JUSTIFICATIF		
Sorties 2019/2020 : 2 181,50 € * 40% = 872,60 €	873,00 €	
VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION		
Ecole Maternelle Publique Robert Juteau (sorties & activités) SUR JUSTIFICATIF		
Sorties 2019/2020 : 575 € * 40%	230 €	
VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION		
	ARTICLE 65737	
TOTAL	1 103,00 €	- €

ASSOCIATIONS DIVERSES : AUTRES SUBVENTIONS		
Syndicat des Foires et Marchés (1% des recettes du Marché)		
Subvention de fonctionnement - Recettes 2019 : 24 564,24 € * 1%	245,64 €	
VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION		
Comice Agricole de l'Arrondissement de Chinon (0,10€/hab) : 6281		
Subvention de fonctionnement	399,90 €	
VOTE : 27 POUR : 27 - CONTRE - ABSTENTION		
	ARTICLE 6281	
TOTAL	645,54 €	- €

DONNE son accord sur les montants proposés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

D2020_062 FINANCES - CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A L'ENTENTE SPORTIVE DE BOURGUEIL

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations) l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 € doit donner lieu à la signature d'une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Cette convention doit préciser, entre autres, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Le conseil municipal,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la demande de subvention présentée par l'Entente Sportive de Bourgueil pour l'année 2020,

VU la délibération du conseil municipal en date du 14 janvier 2020 portant attribution d'une subvention d'un montant de 1180 € à l'ESB au titre des passeports loisirs jeunes,

VU la demande de subvention faite pour un montant de 27 000 € et 2 800 € pour la découverte du sport ;

CONSIDÉRANT qu'au vu du montant global de ces subventions, il est nécessaire de signer une convention avec l'Entente Sportive de BOURGUEIL,

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention relative à l'attribution d'un concours financier établie entre la commune de Procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2020

BOURGUEIL et l'Entente Sportive de BOURGUEIL ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

Annexe :

Convention

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_063 FINANCES - DOTATIONS "FOURNITURES SCOLAIRES" AUX ÉCOLES PUBLIQUES DE BOURGUEIL ET A L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la commune verse une dotation « fournitures scolaires » aux écoles publiques de Bourgueil et à l'école municipale de musique.

A. Dotations aux écoles publiques de Bourgueil

Elles correspondent aux achats d'enseignement (cartes murales, globes, matériel pour enseignement musical, matériel de sport) et documentation pédagogique (diapositives, livres, documentaires, cassettes, fournitures scolaires).

En 2019, les dotations de fournitures scolaires à l'école Albert Ruelle et l'école maternelle Robert Juteau étaient les suivantes :

ECOLE PRIMAIRE ALBERT RUELLE			ECOLE MATERNELLE ROBERT JUTEAU		
Nombre d'élèves	Montant forfaitaire	Dotation 2019	Nombre d'élèves	Montant forfaitaire	Dotation 2019
193	56,50 €/élève	10 905 €	104	49 €/élève	5 096 €

Pour 2020, il est proposé au conseil municipal de maintenir le montant forfaitaire par élève au même taux que 2019 à savoir :

ECOLE PRIMAIRE ALBERT RUELLE			ECOLE MATERNELLE ROBERT JUTEAU		
Nombre d'élèves	Montant forfaitaire	Dotation 2020	Nombre d'élèves	Montant forfaitaire	Dotation 2020
179	56,50 €/élève	10 114 €	96	49 €/élève	4 704 €

Pour information, montants versés en 2019 :

- à l'école primaire Albert Ruelle : 10 156,44 €
- à l'école maternelle Robert Juteau : 5 095,31 €

B. Dotation pour l'école municipale de musique

Cette somme permettra d'acquérir des partitions pour l'orchestre d'élèves, pour les ensembles divers et de constituer ainsi

une bibliothèque musicale.

DOTATION 2019	PROPOSITION 2020
701,90 €	1 300 €

Le conseil municipal,
Entendu le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les dotations « fournitures scolaires » aux écoles publiques de Bourgueil, à savoir :

- **ECOLE PRIMAIRE ALBERT RUELLE** **10 114 €**

- **ECOLE MATERNELLE ROBERT JUTEAU** **4 704 €**

APPROUVE la dotation à l'école municipale de musique, à savoir : **1 300 €**

INSCRIT la somme totale correspondant à ces différentes dotations à l'article 6067 (« Fournitures scolaires ») du budget de l'exercice 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_064 FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le conseil municipal,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'équilibrer le budget du "Centre Communal d'Action Sociale", il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de 126 200 € maximum, provenant du budget de la commune pour l'exercice 2020. Cette subvention sera versée par trimestre.

Monsieur LENOIR signale un écart de montant entre le budget communal et celui figurant sur la synthèse du Compte Administratif du CCAS.

Madame TENDRON répond que cette différence s'explique par le fait que certaines activités ne sont pas organisées du fait de la COVID (repas seniors par exemple).

VU les lois, règlements et instructions budgétaires relatifs aux communes,

CONSIDÉRANT que pour équilibrer le budget du "Centre Communal d'Action Sociale", il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de 126 200 € provenant du budget de la commune pour l'exercice 2020,

CONSIDÉRANT que cette subvention sera versée par trimestre,

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROCEDE au titre de l'exercice 2020, au versement d'une subvention d'équilibre de 126 200 € au Centre Communal d'Action Sociale ;

IMPUTE cette somme à l'article 657362 du budget de la commune (exercice 2020);

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

- Pour : 27
- Contre : /

- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_065 FINANCES - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée municipale est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2019, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2241-1,

VU le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2019, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé,

VU les acquisitions immobilières réalisées pendant l'année 2019 :

Acquisition de deux parcelles non bâties appartenant aux époux Pelletier

section	n°	lieudit	surface	prix
B	1 578	« Paris Buton3	00 ha 21 a 35 ca	121,30 €
	1579		00 ha 00 a 64 ca	

Droit de préemption de la parcelle « taillis simple » appartenant à M. et Mme Bernard Depaul

section	n°	lieudit	surface	prix
C	844	Moulin à Vent de Sigroles	13 a 78 ca	382 €

Frais de notaire sur une parcelle boisée ayant fait un droit de préférence sur 2018 (220 €) appartenant aux consorts

Dugué

section	n°	lieudit	surface	prix
A	558	La Couetterie	24 a 68 ca	216 €

Monsieur BARANGER précise que depuis plusieurs années, la commune acquiert des parcelles en forêt, d'une part pour regrouper le domaine public forestier communal et d'autre part car ces acquisitions sont stratégiques pour prévenir les risques d'incendie en forêt.

Le conseil municipal,

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE des opérations immobilières énoncées ci-dessus ;

CONFIRME que ce bilan correspond à la réalité des opérations d'acquisitions et cessions immobilières faites au cours de l'exercice 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_066 FINANCES - NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES

Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, adjoint au Maire en charge des Finances

Monsieur Jackie FORASTIER, adjoint et rapporteur, informe l'assemblée que, suite au décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, les communes peuvent procéder à la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions versées par les communes à compter du 1er janvier 2016.

Cette neutralisation permet de réduire l'impact budgétaire de la dotation aux amortissements sur les subventions versées. Les collectivités concernées sont donc autorisées à mettre en place cette neutralisation budgétaire de manière partielle ou totale à condition d'en présenter l'option dans leur budget.

La neutralisation, n'impactant pas le plan d'amortissements initial des subventions d'équipements concernées, se constate par l'inscription d'une opération d'ordre en dépense d'investissement et en recette de fonctionnement.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'option de neutralisation totale ou partielle des dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées.

VU le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions versées par les communes, leurs établissements publics et les départements, à compter du 1er janvier 2016,

CONSIDÉRANT que les collectivités concernées sont autorisées à mettre en place cette neutralisation budgétaire de manière partielle ou totale à condition d'en présenter l'option dans leur budget,

CONSIDÉRANT que la commune de Bourgueil procède à des versements de subventions d'équipements,

CONSIDÉRANT que l'amortissement de ces subventions d'équipements versées est constaté dans le budget et que la neutralisation se constate par d'autres écritures supplémentaires, n'impactant pas le plan d'amortissement initial des subventions d'équipements concernées,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'option de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées ;

APPLIQUE cette option pour le budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les opérations d'ordre liées à cette option au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre section » à l'article 198 en dépense d'investissement et en recette de fonctionnement à l'article 7768 chapitre 042 « neutralisations amortissements des subventions d'équipement versées ».

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Les budgets retracent l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Chapitres		Budgétisé
011	Charges à caractère général	1 064 438 €
012	Charges de personnel	2 403 388 €
65	Autres charges de gestion courante	437 022 €
66	Charges financières	62 729 €
67	Charges exceptionnelles	5 872 €
014	Atténuation de charges	2 608 €
042	Opérations d'ordre entre sections	334 751 €
022	Dépenses imprévues	37 725,29 €
023	Virement à la section d'investissement	150 000 €
TOTAL DES DEPENSES		4 498 533,29 €

RECETTES :

Chapitres		Budgétisé
013	Atténuations de produits	81 601 €
70	Produits des services	218 051 €
73	Impôts et taxes	2 384 824 €
74	Dotations et participations	1 234 999 €
75	Autres produits de gestion courante	95 101 €
76	Produits financiers	100 €
77	Produits exceptionnels	9 010 €
042	Opérations d'ordre entre sections	122 596 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	352 251,29 €
TOTAL DES RECETTES		4 498 533,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Chapitres		Budgétisé
001	Déficit d'investissement reporté	323 406,51
204	Subventions d'équipement versées	8 357 €
10	Dotations – fonds divers	3 000
16	Emprunts et dettes assimilées	197 043 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 160 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 596 €
020	Dépenses imprévues	34 601 €
	Opérations d'équipement restes à réaliser	124 949,66 €
21	Opérations d'équipement de l'exercice	521 944 €
TOTAL DES DEPENSES		1 339 057,17 €

RECETTES :

Chapitres		Budgétisé
16	Emprunts et dettes assimilées	82 500 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	176 628 €
16	Dépôts et cautionnements reçus	3 160 €
1068	Affectation du résultat	122 445,98
023	Virement de la section de fonctionnement	150 000 €
024	Produits des cessions	48 150 €
024	Produits des cessions restes à réaliser	169 950 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	334 751 €
13	Subventions d'investissement	95 512 €
13	Subventions d'investissement restes à réaliser	155 960.19 €
TOTAL DES RECETTES		1 339 057,17 €

L'assemblée municipale est appelée à approuver le budget de la commune.

Monsieur le Maire envisage une réflexion globale sur les travaux en régie : le montant global des travaux en régie sera diminué, afin d'avoir un budget sincère et plus conforme à la réglementation.

Par conséquent, Monsieur GODIN s'interroge sur la sincérité des budgets précédents.

Monsieur le Maire explique que c'était une appréciation de quelques élus de la majorité précédente, qui estimaient que certains travaux relevaient de travaux en régie. Etant donné que les services techniques feraient moins de chantier en régie, cela permettrait de faire travailler davantage les entreprises locales

Suite à une question de Monsieur PINARD, Monsieur le Maire précise que les emplacements définitifs des défibrillateurs dans les écoles ne sont pas définis : 2 seront à l'intérieur des locaux et 1 à l'extérieur dans la cour de récréation. Une formation sera organisée à destination des agents par le SDIS, pour les former à l'utilisation des défibrillateurs.

Monsieur PINARD évoque un budget plutôt sain, « géré en bon père de famille », avec toutefois une capacité d'investissement réduite, notamment du fait de dépenses du personnel importantes. Il remet en cause la politique du « tout régie ».

Par conséquent, pour le budget principal 2020, Monsieur PINARD informe que l'opposition s'abstient.

Monsieur le Maire explique que le bâtiment de la patinoire a des charges de personnel et des dépenses d'infrastructures importantes. Ces charges conduisent à s'interroger sur le transfert de la patinoire à la CCTOVAL.

Monsieur le Maire indique également qu'une réflexion sur les travaux en régie avance. Même si parfois la lenteur des entreprises peut expliquer le recours aux agents.

Madame L'HERMITE explique que les agents ont été embauchés parce que les besoins de la collectivité le justifiaient.

Madame JACOB explique que les dépenses de personnel ont augmenté ces dernières années, du fait des avancements de grade et d'échelon.

Monsieur LENOIR intervient en disant que pour maîtriser la masse salariale, il faut élaborer un projet de recrutement sur plusieurs années.

Le conseil municipal,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2020 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement : 4 498 533,29 €
- En section d'investissement : 1 339 057,17 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

- Pour : 21
- Contre : /
- Abstention : 6 (Pascal PINARD, Bénédicte AUMASSON, Olivier LENOIR, Laurence SOUILLET, Sébastien RICHOUX, Claude GODIN)

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.

D2020_068 FINANCES - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL - EXERCICE 2020

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Les budgets retracent l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Chapitres		Budgétisé
011	Charges à caractère général	47 377 €
012	Charges de personnel	55 204 €
65	Autres charges de gestion courante	301 €
66	Charges financières	2 116 €
022	Dépenses imprévues	7 789,73 €
042	Opérations d'ordre entre sections	34 280 €
023	Virement à la section d'investissement	2 017 €
TOTAL DES DEPENSES		149 084,73 €

RECETTES :

Chapitres		Budgétisé
70	Produits des services	91 800 €
75	Autres produits de gestion courante	13 400 €
042	Opérations d'ordre entre sections	25 051 €
002	Résultat reporté	18 833,73 €
TOTAL DES RECETTES		149 084,73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES :**

Chapitres		Budgétisé
16	Emprunts et dettes assimilées	6 514 €
001	Déficit d'investissement reporté	25 053,88 €
020	Dépenses imprévues	812 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 051 €
21	Opérations d'équipement	3 920 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	400 €
	Restes à réaliser	0 €
TOTAL DES DEPENSES		61 750,88 €

RECETTES :

Chapitres		Budgétisé
1068	Affectation du résultat 2019	25 053,88 €
040	Opérations d'ordre entre sections	34 280 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	400 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 017,00 €
	Restes à réaliser	0 €
TOTAL DES RECETTES		61 750,88 €

L'assemblée municipale est appelée à approuver le budget du camping municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte administratif du camping municipal pour l'exercice 2019 approuvé par délibération n°2020/28 du 3 mars 2020,

VU l'affectation du résultat 2019 du camping municipal approuvée par délibération n°2020/30 du 3 mars 2020,

VU les propositions de vote du budget primitif présentées,

Le conseil municipal,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif du budget annexe "camping municipal" pour l'année 2020 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement : 149 084,73 €
- En section d'investissement : 61 750,88 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_069 FINANCES - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS - EXERCICE 2020

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Monsieur le Maire précise qu'en 2017, la commune a mis en vente dix terrains à bâtir en accession sociale à la propriété. Les ventes étant potentiellement assujetties à la TVA, il est nécessaire d'inscrire les écritures budgétaires dans un budget annexe spécifique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES :**

Chapitres		Budgétisé
011	Charges à caractère général	184 722,84 €
042	Opérations d'ordre entre sections	19 860 €
023	Virement à la section d'investissement	143 723,33 €
TOTAL DES DEPENSES		348 306,17 €

RECETTES :

Chapitres		Budgétisé
70	Produits des services	163 583,33 €
042	Opérations d'ordre entre sections	184 722,84 €
TOTAL DES RECETTES		348 306,17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES :**

Chapitres		Budgétisé
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	184 722,84 €
TOTAL DES DEPENSES		184 722,84 €

RECETTES :

Chapitres		Budgétisé
040	Opérations d'ordre entre sections	19 860 €
16	Emprunt	21 139,51 €
021	Virement de la section de fonctionnement	143 723,33 €
	Restes à réaliser	0 €
TOTAL DES RECETTES		184 722,84 €

L'assemblée municipale est appelée à approuver le budget « Lotissements ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif du budget annexe « Lotissements » pour l'année 2020 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement : 348 306,17 €
- En section d'investissement : 184 722,84 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D002 –AFFAIRES GÉNÉRALES

D2020_070 VIE INSTITUTIONNELLE - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DÉSIGNATION DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Point reporté à un prochain conseil municipal

D2020_071 VIE INSTITUTIONNELLE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

VU l'article L 2121-32 du code général des collectivités territoriales ;

VU L'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010 portant modification de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement général des conseils communautaires, il y a lieu de proposer une liste de 2 contribuables sur la commune de BOURGUEIL pour siéger auprès de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) ;

Le conseil municipal,

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROPOSE à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, une liste de deux contribuables susceptibles de siéger à la commission intercommunale des impôts directs, à savoir :

♦ **Membres titulaires :**

- Sylvie JACOB

♦ **Membres suppléants :**

- Benoît BARANGER

TRANSMET la délibération correspondante à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire de Cléré-les-Pins.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_072-VIE INSTITUTIONNELLE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Les articles R123-7 et suivants et L123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est membre de droit et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du conseil municipal n°D2020_038 du 10 juin 2020, fixe à 7 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration.

Monsieur le Maire rappelle également que la délibération du conseil municipal n°D2020_039 du 10 juin 2020, a nommé sept membres du Conseil d'Administration du CCAS, (cinq (5) membres de la majorité et deux (2) de l'opposition), en

Procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2020

application de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Or, dans la délibération n° D2020_039 du 10 juin 2020, il n'y a pas de candidats supplémentaires.

Monsieur le Maire précise donc que l'article R123-9 du code de l'action sociale et des familles dispose que si un siège vacant ne peut être pourvu, il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs du conseil d'administration du CCAS.

Aussi, afin de simplifier l'activité des services, Monsieur le Maire propose de procéder, de nouveau, à la désignation des membres du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire propose que :

- La majorité dépose une liste de sept noms (5 titulaires, 2 réservistes)
- L'opposition dépose une liste de trois noms (2 titulaires, 1 réserviste)

Monsieur le Maire propose également de procéder au vote à main levée.

Sont candidats :

- Pour la majorité : Catherine TENDRON, Sylvie JACOB, Nadine LEROYER, Marie-Aude BOURDIN, Emmanuelle VEILLE, Moïsette REFRAY, Jean-Marc TRESSEL
- Pour l'opposition : Olivier LENOIR, Bénédicte AUMASSON, Pascal PINARD

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS de Bourgueil :

Catherine TENDRON, Sylvie JACOB, Nadine LEROYER, Marie-Aude BOURDIN, Emmanuelle VEILLE, Moïsette REFRAY, Jean-Marc TRESSEL, Olivier LENOIR, Bénédicte AUMASSON, Pascal PINARD.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2020_073 VIE INSTITUTIONNELLE – DESIGNATION DE DELEGUES SUITE A DEMISSION – CAVITES 37

Point reporté à un prochain conseil municipal

Madame AUMASSON souhaiterait obtenir les statuts des organismes extérieurs.

Elle demande également que soit vérifié dans les statuts la possibilité de désigner des membres cooptés extérieurs au Conseil municipal pour CAVITES 37.

Monsieur PINARD indique que CAVITES 37 n'est pas un syndicat mais un organisme extérieur.

En attendant des précisions sur la réglementation, le point est reporté au Conseil municipal de septembre 2020.

D2020_074 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES SOLDES D'ETE - MODIFICATION

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire dominical a été modifié par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » et permet dorénavant au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir 12 dimanches dans l'année contre 5 jusqu'à présent.

Cette liste doit être arrêtée, conformément à l'article L.3132-26 du code du travail, avant le 31 décembre pour l'année qui suit. De plus, il convient, dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à 5, de recueillir l'avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La liste des dimanches pour lesquels il peut être dérogé au principe du repos dominical est modifiable.

Par délibération du 5 novembre 2019, il a été proposé, au titre de la dérogation au repos dominical, de retenir quatre dimanches, selon le calendrier ci-après :

Soldes d'hiver :	Dimanche 12 janvier 2020
Pour les soldes d'été :	Dimanche 28 juin 2020
Pour les fêtes de fin d'année :	Dimanches 13 et 20 décembre 2020

Le report du début de la période des soldes d'été, lié à la crise sanitaire de la COVID-19, initialement prévue le 24 juin, a été fixé au 15 juillet 2020. Aussi, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir modifier la date de dérogation du repos dominical initialement prévue le dimanche 28 juin, par le dimanche 19 juillet 2020.

La proposition de la présente délibération a été précédée des consultations réglementaires obligatoires.

**Le conseil municipal,
Entendu le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

EMET un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical pour le report du dimanche 28 juin 2020 au dimanche 19 juillet 2020.

- Pour :	27
- Contre :	/
- Abstention :	/

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D003 –CULTURE

D2020_075 CULTURE - PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE 2020-2021

Rapporteur : Mme Marie-Aude BOURDIN, conseillère déléguée en charge de l'animation culturelle

VU l'article L1111-1 du Code Général des Collectivités Locales,

VU la délibération en date du 3 juillet 2018 fixant les tarifs applicables aux animations et spectacles du service culturel de la Ville de Bourgueil,

VU le contexte sanitaire actuel,

VU la programmation de la saison culturelle 2020/2021 suivante :

DATE	SPECTACLE/ANIMATIONS	GENRE	COÛT CESSION	BILLETTERIE
14 au 19 septembre 2020	Résidence de création danse + Lien avec la résidence mission au collège + exposition histoire de la danse (BIB)	Danse	X	X
25 sept 2020	Lancement de saison	Présentation Concert	1200€	Entrée libre
26 sept 2020	Concert Scène 37 + lancement du prêt d'instrument à la bibliothèque	Concert	Pris en charge par la DDLP	Entrée libre
3 octobre	Visite contée de L'Abbaye Cie troll <i>Report covid 19</i>	Théâtre/ conte	<i>Report covid 19</i> <i>(1055€)</i>	C
9 et 10 novembre 2020	Chloé Lacan La pêche au bonheur	Conte musical 4/ 6 ans et 6/10 ans	900€ pour 2 rep Prévoir 4 séances selon les normes sanitaires	S et C
Novembre 2020	Zoom sur la littérature jeunesse - lectures/ rencontres à la Bibliothèque - Albums et comptines en vadrouille - Cie Rebondire -ateliers écriture et percussions	Littérature Jeune public dès 1 an	1500€ pour 3 repet ateliers	X
Décembre 2020	Petit homme - Cie cincte Plongeur <i>Report covid 19</i>	Spectacle de danse – jeune public	<i>Report covid 19</i> <i>(1500€/3 rep)</i>	C et S
Oct ou dec 2020	Les coureurs Barroco theater	Théâtre Collège // lien avec cross	1790€	B +S
2 nd Semestre 2020	Médiation scolaire et emu - The nomadic dancer/ <i>Report covid 19</i> - Chloé Lacan - Atelier Karl Bonduelle -	Théâtre/ danse/ musique/cuisine De 18 mois au collège	2300€	Gratuit ou S
Décembre 2020	Spectacle famille Noel		2200€	

Pour rappel :

Libellé	Tarif A Spectacle tout public	Tarif B Petites formes et conférences	Tarif C Jeune public et Spectacle découverte	Tarif S Scolaire
Plein tarif	12 €	8 €	4 €	2 €
Tarif réduit 1 CE partenaires abonnement	10 €	5 €	4 €	
Tarif réduit 2 Etudiants, - de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA	6 €	5 €	4 €	
Moins de 6 ans	gratuit	gratuit	4 €	

**Le conseil municipal,
Entendu le rapport du Maire,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la programmation de la saison culturelle 2020/2021 telle qu'elle est établie ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de cession des spectacles et tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier ;

IMPUTE les dépenses correspondantes au budget principal de la commune.

- - Pour : 27
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D004 –URBANISME

D2020_076 URBANISME - EXERCICE DU DROIT DE PRÉFÉRENCE - PARCELLE CADASTRÉE SECTION C N° 852 SISE « LE MOULIN A VENT DE SIGROLES »

Rapporteur : Mme Sylvie JACOB, conseillère municipale en charge de l'Urbanisme

Madame Sylvie JACOB informe les membres du conseil municipal que, par courrier reçu en mairie le 17 juin 2020, la SCP BOUIS-DEQUIDT & MICHELOT, sise Route de Vernantes, BP 5 à VERNAIL LE FOURRIER (49390) avise la commune que Madame Christiane MERE a l'intention de vendre :

- une parcelle boisée, identifiée au cadastre en taillis simple
- sise au lieudit « Moulin à Vent de Sigroles »
- cadastrée section C n° 852, d'une superficie de 11a 69 ca,
- au prix de 600 € (six cents euros)

La loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt prévoit un mécanisme spécifique pour faciliter le regroupement de parcelles boisées et permettre à la commune du lieu de vente, ou à l'État, de se porter acquéreur. La commune dispose maintenant de deux procédures pour acquérir une parcelle boisée vendue sur son territoire :

- le droit de préemption, la commune doit posséder une parcelle boisée contigüe à celle mise en vente, le droit de préférence, la commune sur laquelle se trouve la parcelle boisée mise en vente, peut exercer son droit de préférence, si la vente concerne une propriété classée au cadastre en nature bois et forêts et si la superficie totale de la propriété vendue est inférieure à 4ha.

La commune dispose d'un délai de 2 mois, à réception du courrier, pour exercer son droit de préférence, soit jusqu'au 17 août 2020.

Aussi, le rapporteur invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur l'acquisition de cette parcelle en exerçant le droit de préférence.

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

VU l'article L331-24 et suivants du Code Forestier ;

VU le courrier reçu en mairie le 17 juin 2020, de la SCP BOUIS-DEQUIDT & MICHELOT, notaires, sise Route de Vernantes, BP 5 à VERNOIL LE FOURRIER (49390), qui avise la commune que Madame Christiane MERE a l'intention de vendre, une parcelle boisée sise au lieudit « Moulin à Vent de Sigroles », cadastrée section C n° 852, d'une superficie de 11a 69ca, au prix de 600 € (six cents euros) ;

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée section C N° 852 est identifiée en taillis simple au cadastre donc en parcelle boisée ;

CONSIDERANT que la surface totale de la parcelle vendue est de 11a 69ca et donc inférieure à 4ha ;

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle ci-dessous désignée, au prix global de **600 €** (six cents euros), frais d'acte notarié en sus.

Réf. cadastrale(s)	Adresse	Nature	Contenance	Propriétaire
C n° 852	Moulin à Vent de Sigroles	Taillis simple	11a 69ca	MERE Christiane (Madame)

CHARGE Madame Sylvie JACOB, conseillère municipale déléguée à la gestion foncière, de signer les documents et actes relatifs à cette acquisition ;

IMPUTE la dépense correspondante à l'article 2117 « terrains bois et forêts ».

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier ;

Annexes :

- Plan de situation
- Plans des propriétés communales
 - Pour : 27
 - Contre : /
 - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

INFORMATIONS DIVERSES

23 07 2020	Foire à l'ail et marché
02 08 2020	Brocante organisée par l'UCAB
15 08 2020	Fête des vins organisée par le Comité des Fêtes – Feu d'artifice sur le plan d'eau offert par le Conseil départemental d'Indre et Loire
21 08 2020	Marché nocturne gourmand organisé par l'UCAB
30 08 2020	Brocante du basket

Monsieur FORASTIER tient à remercier les services administratifs pour l'élaboration du budget et leur disponibilité.

Madame ECHAPT informe l'assemblée que les services techniques ont débouché la fontaine à côté de la stèle Ronsard de l'Abbaye. Elle fait part d'une exposition patrimoine à la bibliothèque. Une journée européenne du patrimoine avec balades est également prévue

Elle indique ensuite qu'une visite de Bourgueil est organisée avec un guide par l'Office de Tourisme Touraine Nature.

Enfin, elle tient à remercier les services techniques pour l'entretien des rues de la ville.

Monsieur PELLÉ informe d'une exposition photos du 16 juillet au 9 août, à la Cave de l'Abbaye, de 10 heures à 18 heures

Monsieur PINARD précise qu'il travaille depuis 2018 sur la défense des forêts, contre les incendies.

Il fait part d'une demande de la Préfecture, afin d'organiser une réunion « massifs forestiers à risques », avec 75 communes, le 10 septembre 2020 et propose qu'elle se fasse à Bourgueil.

AGENDA

OBJET	DATE/HORAIRE	LIEU
Conseil municipal	08/09/2020 à 19h30	Salle des fêtes de Bourgueil

TOUR DE TABLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h44

Le secrétaire de séance:

Le Maire:

CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 15 juillet 2020	SIGNATURE DU PROCES VERBAL
BARANGER Benoît	
TENDRON Catherine	
FORASTIER Jackie	
L'HERMITE Magali	
THOUET Jean-Baptiste	
COUSSEAU Nadège	
VOYARD Sébastien	Absent ayant donné pouvoir à Madame VEILLE
REFRAY Moïsette	
JACOB Sylvie	
ALLAIRE Dominique	
SIREAU Francis	
LEROYER Nadine	
ECHAPT Catherine	
PELLÉ Gilles	
GASNIER Thierry	
TRESSEL Jean-Marc	
VEILLE Emmanuelle	
BOURDIN Marie-Aude	
LEBON François	Absent ayant donné pouvoir à Monsieur BARANGER
CLEMENT Frédéric	
CASSAGNES Emmanuelle	
PINARD Pascal	
LENOIR Olivier	
AUMASSON Bénédicte	
RICHOUX Sébastien	
SOUILLET Laurence	
GODIN Claude	